

Réseau N°94

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

**Nouvelle
gouvernance,
gardons le cap !**

Édito

Depuis 25 ans, le GIP-MDS a mené et construit, avec succès, des projets d'ampleur pour simplifier la vie des entreprises, tout en répondant aux besoins des organismes. Alors que nous en reprenons la gouvernance, nous avons à cœur de nous inscrire dans la continuité de l'œuvre accomplie, avec la volonté de consolider les acquis. Le GIP-MDS est un modèle de réussite en termes de simplification. Avec la création de la DSN, puis la mise en place du prélèvement à la source, il a prouvé son expertise et s'est installé durablement dans le paysage de la protection sociale. Il entre désormais dans une phase de maturité. Notre responsabilité est de garantir le bon fonctionnement des systèmes dans la durée et de poursuivre le chemin vers toujours plus de simplification.

Une quarantaine de projets sont en réflexion pour être intégrés au dispositif et alléger davantage les démarches. Ces nouvelles simplifications induisent, de fait, des évolutions pour les organismes. Nous sommes à l'écoute du réseau et attentifs aux remontées du terrain pour leur bonne mise en œuvre. La double fonction de la direction générale du GIP-MDS avec la mission interministérielle permet une articulation plus fluide entre la maîtrise d'ouvrage opérationnelle et la maîtrise d'ouvrage stratégique. Cette complémentarité apporte un nouvel équilibre dans la conduite des projets.



La qualité des données reste un enjeu fort pour garantir les droits sociaux des salariés. Leur fiabilité passe par des contrôles rationalisés et harmonisés entre organismes. C'est le but des comptes-rendus métiers normalisés, en cours de développement, qui aboutiront, à terme, à un CRM normalisé et consolidé inter-régimes, dans la logique communautaire qui est celle de Net-entreprises. Des données de qualité permettent aussi de développer de nouveaux usages autour de la DSN. Que ce soit des indicateurs de politique RH au service des entreprises ou une aide au pilotage des politiques publiques, nous œuvrons actuellement pour approfondir l'exploitation de ces données.

Ces projets seront au cœur de la prochaine feuille de route 2027/2030, que nous allons élaborer avec l'ensemble des acteurs concernés, dans une démarche d'écoute, de dialogue et d'échanges. Enfin, ces réalisations n'auraient pas été possibles sans les équipes du GIP-MDS, dont l'engagement et l'expertise sont essentiels à sa réussite. Nous tenons à saluer leur professionnalisme et sommes heureux d'avancer avec l'ensemble des collaborateurs dans cette nouvelle étape de la vie du GIP-MDS.

Marc Luccioni **Stéphane Seiller**
Président du GIP-MDS Directeur Général du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - FRANCE TRAVAIL
UNÉDIC - MSA - CIBTP France - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNEG - CAMIEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CRP RATP - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRAEL - CAVEC
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P



CNOEC ET GIP-MDS : une démarche commune de simplification

Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables (CNOEC) fête ses 80 ans cette année. Entretien avec son président, Damien Charrier.

Quels sont les objectifs et les chantiers communs du CNOEC et de Net-entreprises ?

Nous portons en commun l'objectif de simplification, qu'il s'agisse de simplifier les démarches des entreprises ou celles des cabinets d'expertise-comptable. Le GIP-MDS a toujours tenu compte, dans ses projets de simplification, du mandat implicite des tiers-déclarants et de notre logique de gestion par portefeuille. Cette reconnaissance est essentielle pour l'organisation des cabinets. Plus globalement, l'efficacité des relations entre les entreprises, les experts-comptables et les organismes, doit passer par une démarche commune de simplification portée par tous les acteurs.

Quels sont les grands principes du partenariat entre le CNOEC et le GIP-MDS ?

Tout d'abord, il nous a permis de réussir, ensemble, la mise en place de la DSN. De manière générale, notre profession est fortement impliquée dans la transformation numérique, qu'elle considère comme un véritable levier de performance. Mais pour mettre en place ces outils et ces évolutions, nous avons besoin d'une structure comme le GIP-MDS, qui organise, déploie, mutualise, et crée les conditions de la normalisation. Grâce au partenariat, nous sommes aussi présents au sein du comité de simplification et de la qualité (CSQ), pour avancer sur ces sujets avec l'ensemble des parties prenantes.

En quoi l'exploitation des données peut être utile aux experts-comptables ?

La valorisation des données est un réel enjeu. Connaître les tendances d'un secteur permet aux experts-comptables d'assurer un rôle de conseil auprès de leurs clients. Nous avons, au sein du CNOEC, un observatoire basé sur les données fiscales qui nous permet d'élaborer un baromètre de l'activité des TPE/PME. Le GIP-MDS a développé de son côté le service Indicateurs Entreprises. Dans le cadre de notre partenariat, nous avons tout intérêt à mutualiser nos bases de données pour développer une offre de service complète au profit de nos clients et des entreprises.

Quelques mots à propos des 80 ans du Conseil de l'Ordre ?

Même si l'organisation de la profession date de 80 ans, en réalité, notre métier existe depuis des milliers d'années ! Le 80^e congrès de l'Ordre des experts-comptables sera l'occasion d'affirmer notre ADN, de mesurer son évolution et de partager les enjeux à venir. Alors que la Sécurité sociale fête, elle aussi, ses 80 ans, il s'agira de rappeler que ces structures, créées à la même époque, collaborent au quotidien, et qu'elles ont évolué ensemble, au profit d'un traitement toujours plus efficace de la donnée. Enfin, nous allons également renouveler notre convention de partenariat avec le GIP-MDS, lors de ce congrès.

80^e Congrès des experts-comptables



Le Congrès de l'Ordre des experts-comptables aura lieu du 17 au 19 septembre 2025, à Lyon, sur le thème : « Adaptation Durable & Numérique : Réaffirmons notre ADN ». Le stand et les interventions de Net-entreprises auront pour thème : « Notre ADN: la simplification depuis 25 ans ».

IT-Night : des récompenses pour les équipes du GIP-MDS !

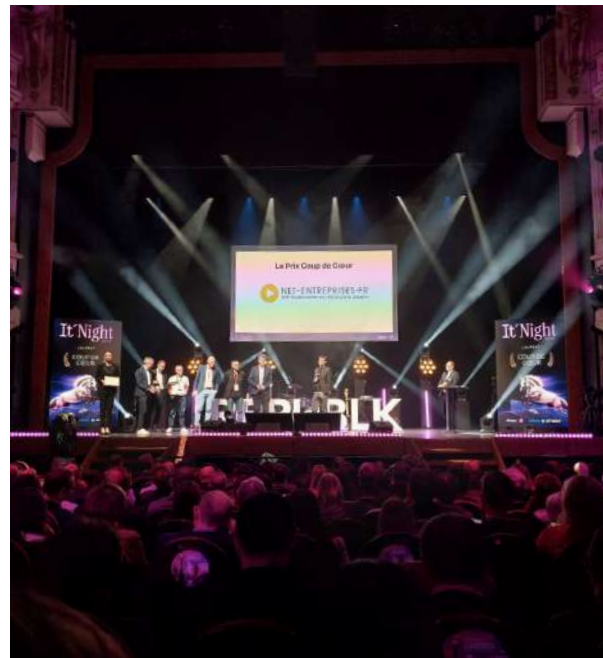
Le GIP-MDS et la CNAF ont reçu un prix lors de l'IT-Night, organisée par RepubliK IT, le 26 mai 2025. Ce tech show récompense les DSI et les prestataires IT les plus innovants.

Dans la catégorie Secteur Public, le GIP-MDS a reçu le Prix Coup de Cœur du jury pour le service « Indicateurs Entreprises », mis à disposition sur net-entreprises.fr. Ce service, basé sur l'exploitation des données DSN, propose gratuitement aux entreprises de se comparer entre elles par secteur d'activité ou zone géographique sur le niveau de rémunération, le taux de démission ou encore la qualité de vie et les conditions de travail.

Une médaille d'or pour la CNAF

Toujours dans la catégorie Secteur Public, la médaille d'or a récompensé la CNAF pour la mise en œuvre de la réforme de la solidarité à la source. Ce projet, qui s'appuie sur les données DSN et PASRAU, a été mené collectivement par la CNAF, l'Urssaf, la CNAV et le GIP-MDS (voir notre article page 7).

Ces deux projets mettent à l'honneur les nouveaux usages des données sociales et offrent une double récompense aux équipes du GIP-MDS !



Une double authentification pour PEP's

PEP's, la plateforme employeurs publics de la Caisse des dépôts exigera, à partir du 3 juillet 2025, une double authentification. Une fois que l'utilisateur aura saisi son identifiant et mot de passe sur PEP's ou net-entreprises.fr, il devra saisir un code à usage unique pour se connecter à PEP's (reçu par SMS ou vocal pour les téléphones fixes). Cette double authentification renforce la sécurisation de l'accès à PEP's et permet de lutter contre la fraude.



Pour retrouver toutes les informations sur cette plateforme :
Scannez ce QRcode

Une aide financière pour prévenir les TMS

Avec la subvention Prévention des risques ergonomiques, l'Assurance Maladie - Risques professionnels participe au financement de diagnostics, de formations, d'équipements, d'aménagements de postes de travail, etc. Cette aide peut prendre en charge jusqu'à 70 % et 25 000 € des investissements des entreprises pour prévenir les troubles musculosquelettiques. Les demandes doivent être réalisées en ligne via le compte entreprise.

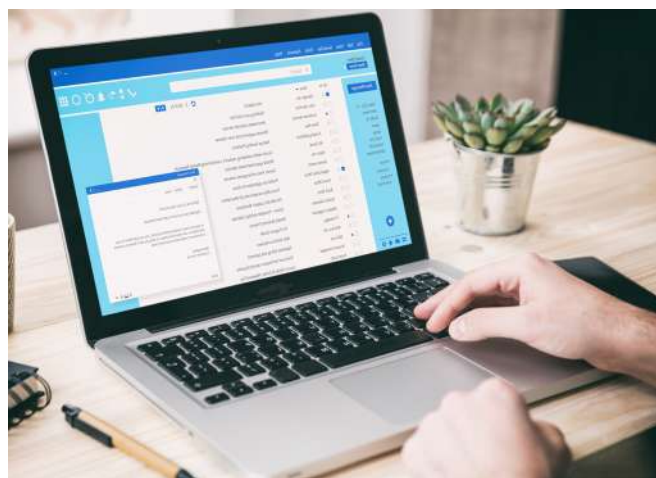


Retrouvez toutes les informations sur cette subvention sur :
ameli.fr/entreprise

Campagnes de notifications des taux AT/MP et bonus-malus

Les taux de cotisations ont été notifiés aux déclarants pour application au 1^{er} mai 2025.

Les taux de cotisations AT/MP 2025 sont applicables depuis le 1^{er} mai sans effet rétroactif. Les taux personnalisés, disponibles sur le compte entreprise, ont été transmis aux déclarants via le compte-rendu métier AT/MP (CRM n°34) sur leur tableau de bord DSN ou par API. Ils ont aussi été transmis par mail et via le menu personnalisé de Net-entreprises (rubrique « Votre tableau de bord », onglet « Vos notifications », « Consulter vos notifications »). Les entreprises ont également été informées par mail.



Bonus-malus

La nouvelle convention d'assurance chômage a réduit le taux de contribution d'assurance chômage de 4,05 % à 4,00 % au 1^{er} mai 2025. Cette disposition a pour conséquence de réduire également de 0,05 point les taux issus du dispositif bonus-malus. La transmission des nouveaux taux modulés, applicables du 1^{er} mai 2025 au 31 août 2025, a été effectuée via le compte-rendu métier « Bonus-Malus » (CRM n°117), sur le tableau de bord DSN ou par API, fin avril 2025. L'Urssaf et la CCMSA ont aussi transmis les notifications de ces taux.

Campagne C3S : un bilan positif

La campagne C3S s'est déroulée du 11 mars au 15 mai 2025, sans encombre. La C3S est la contribution due par les entreprises générant un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros. Cette année encore, les chiffres sont en hausse, une tendance qui persiste depuis quelques années. Au 15 mai, 25 670 déclarations ont été effectuées et plus de 5 milliards d'euros ont été recouvrés, soit une hausse de près de 3 % par rapport à l'an dernier.

Mise en production de Trigone

La refonte du tableau de bord DSN et du menu personnalisé de net-entreprises.fr, le projet Trigone, sera mis en production fin septembre. L'objectif est d'améliorer la navigation et le parcours utilisateur sur le portail Net-entreprises.

Refonte de la base de connaissances

La base de connaissances a fait l'objet d'une refonte avec une mise en production en mars 2025. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées afin de mieux hiérarchiser l'information. « Nous avons rationalisé les informations existantes sur les fiches avec un menu plié-déplié, et une fonctionnalité de versioning permet désormais de comparer plusieurs versions d'une même fiche », précise Virginie Etcheto, Responsable Front Office et Relations Utilisateurs au GIP-MDS. Cette mise à jour offre aux utilisateurs un meilleur accès à l'information.



Un nouveau président pour le COUTI

Entretien avec Claude Jolly, Vice-Président du GIP-MDS, qui a pris la succession de Marc Luccioni à la présidence du COUTI depuis le 17 avril 2025.

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis directeur du personnel du groupe Fiducial depuis trois ans. Je supervise les services de paie, les déclarations sociales et la gestion administrative de l'ensemble des salariés du groupe. Mon service comprend une soixantaine de personnes qui produisent 15 000 bulletins de paie par mois. Auparavant, j'ai été associé d'une petite société spécialisée en paie, pendant 20 ans. Dans ce cadre-là, j'ai assisté à la création de la DSN et j'en ai produit moi-même des milliers pour les différents clients de la société. En résumé, hormis ma première partie de carrière où j'ai travaillé dans la finance pendant 10 ans, j'ai pratiquement toujours baigné dans l'univers de la gestion des paies.

Quelles ont été vos différentes fonctions représentatives ?

Mes premiers mandats remontent à 2005. J'ai d'abord été représentant MEDEF à l'Assurance Maladie dans le département du Rhône, ce qui m'a conduit à la présidence de la CPAM de Villefranche-sur-Saône. Pendant ce mandat, j'ai eu la mission de fusionner cette CPAM avec celle de Lyon pour créer la CPAM du Rhône, dont je suis devenu président. Ensuite, j'ai eu plusieurs mandats successifs dans le domaine de la Sécurité sociale : Vice-Président de la CPAM, de la Carsat, et de l'ARS et Président de l'UGECAM. De 2009 à 2022, j'ai siégé au niveau national à la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), toujours en tant que représentant MEDEF.

Puis, ayant suivi de près la mise en place de la DSN, j'ai souhaité intégrer les instances du GIP-MDS. J'ai tout d'abord été nommé conseiller au titre de la CNAM, en 2017. Lors du départ du représentant MEDEF de l'époque, en 2020, j'ai repris son mandat et je suis devenu également Vice-Président du GIP-MDS. C'est aujourd'hui ma seule fonction représentative, avec la présidence du COUTI.

Qu'est-ce qui vous motive dans ce nouveau mandat ?

Le COUTI, organe statutaire du GIP-MDS, regroupe des utilisateurs qui sont en mesure de faire remonter les dysfonctionnements constatés sur le terrain. Il offre différents points de vue sur les diverses problématiques persistantes, notamment en termes de complexité, et il permet d'échanger sur les pratiques. Les utilisateurs ont souvent des astuces pour surmonter cette complexité. L'échange de bonnes pratiques donne fréquemment des idées qui sont source de simplification ou de bonne gestion.

De manière générale, l'intérêt commun des employeurs et des organismes est de fournir des données de qualité. Cela suppose, en amont, de la normalisation, pour que tout le monde adopte le même langage ; de la documentation, pour que les déclarants comprennent ce que l'on attend d'eux ; et de la simplification en commençant déjà à mieux exploiter ce qui existe en DSN, plutôt que de vouloir produire et intégrer toujours plus de nouvelles données. Malgré les demandes de simplification et l'automatisation de ces dernières années, la paie demeure éminemment complexe. Un gros effort est à faire pour simplifier la réglementation à la source sans quoi la partie déclarative restera toujours difficile à mettre en œuvre. Le GIP-MDS et ses différentes instances ont un rôle d'alerte et de préconisation sur ces sujets.

CRM de rappel annuel : mettre en conformité les données sociales

Les premiers CRM de rappel annuels ont été transmis fin avril et début mai 2025. Présentation de ce nouveau dispositif.

Les DSN déposées chaque mois font l'objet de contrôles qui peuvent aboutir à l'envoi d'un compte-rendu métier (CRM) normalisé, indiquant aux déclarants les anomalies à corriger.

« Nous constatons, cependant, qu'un certain nombre d'anomalies remontées mensuellement ne sont pas prises en compte et persistent dans le temps. L'Urssaf procède donc à l'envoi d'un CRM de rappel annuel, qui récapitule l'ensemble des anomalies non corrigées sur l'année précédente », indique Pierre-Sylvain Guély, Directeur de programme conformité des données sociales à l'Urssaf.

Dès la réception de ce CRM, les déclarants ont deux mois pour agir. « Ce temps leur permet de consulter les anomalies et de les corriger. L'idée est aussi qu'ils prennent contact avec l'Urssaf pour échanger sur leur situation. En effet, certaines anomalies remontées sont parfois des faux positifs », précise Alain Piau, Responsable délégué à la fiabilisation des données au sein de la MIDS*. Cette interlocution avec l'Urssaf est fortement encouragée. La démarche étant nouvelle pour les déclarants, l'Urssaf prévoit de les accompagner pour faire le point sur leur situation ou les aider à corriger les anomalies persistantes.

* Mission interministérielle chargée du pilotage du système de collecte et d'utilisation des données sociales

Une première étape vers la DSN de substitution

Le CRM de rappel annuel offre donc un dernier recours pour les déclarants. Il les informe également qu'en l'absence de correction de leur part, l'Urssaf procédera d'office à une correction des données en anomalie, via une DSN de substitution. Toutefois, ce ne sera pas le cas en 2025, année transitoire, où l'Urssaf mise sur la pédagogie pour faire connaître le principe du dispositif. 106 000 déclarants ont reçu un CRM de rappel annuel, cette année.

En 2026, la DSN de substitution émise par l'Urssaf (et par la MSA pour le régime agricole) sera transmise directement aux organismes concernés : la CNAV et l'Agirc-Arrco. La DSN de substitution portera sur les assiettes retraites plafonnées, ce qui permettra le juste calcul des droits retraites par ces organismes.

Sécuriser les droits

Dans ce projet, le GIP-MDS accompagne les éditeurs de logiciels, au plus près. « Nous travaillons avec eux dans une démarche co-constructive pour s'assurer que les informations portées dans le CRM de rappel annuel soient bien comprises par les déclarants. Le but est que la pédagogie déployée avec les éditeurs soit ensuite relayée auprès de leurs clients. Un retour sur expérience sera réalisé avec les éditeurs et les employeurs pour constater la juste appropriation du CRM de rappel annuel. », souligne Guillaume Cosneau, Responsable du Service Déploiement DSN et PASRAU au GIP-MDS.



Les échanges avec les éditeurs ont aussi permis d'envisager la mise en place d'un CRM post-substitution en 2026. Ce CRM portera à la connaissance des déclarants les données transmises par l'Urssaf dans la DSN de substitution.

Ce dispositif a pour objectifs de sécuriser les droits des salariés, de fiabiliser les déclarations et d'améliorer la qualité des données. Il s'agit, avant tout, d'une démarche préventive pour inciter les employeurs à corriger les anomalies à temps et éviter ainsi la substitution par l'Urssaf.



Objectif du dispositif

- Sécuriser les droits des salariés
- Fiabiliser les déclarations
- Améliorer la qualité des données

Solidarité à la source : un nouvel usage des données sociales

Dans le cadre de la réforme de la solidarité à la source, les données de la DSN et de PASRAU permettent de préremplir les déclarations trimestrielles de ressources des allocataires du RSA et de la Prime d'activité.

L'expérimentation menée pendant deux ans, avec dix CAF pilotes, a confirmé la fiabilité des données DSN et PASRAU, ouvrant la voie à une généralisation depuis le 1^{er} mars. Désormais, les déclarations trimestrielles de ressources (DTR) sont préremplies pour les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité, qui doivent seulement vérifier et valider les données. « Cette réforme a pour objectif de simplifier les démarches des usagers, faciliter l'accès aux droits, améliorer les contrôles et fiabiliser les ressources prises en compte dans le calcul des droits », explique Valérie Marty, Coordinatrice des projets de modernisation des prestations, à la CNAF.

Pour cette réforme, une nouvelle donnée a été introduite en paie : le montant net social (MNS). Donnée de référence pour le calcul du RSA et de la prime d'activité, la qualité du MNS est essentielle pour verser les prestations au plus juste. « Un travail collectif mené entre les Urssaf, les MSA, le GIP-MDS, les éditeurs et les entreprises permet d'assurer une fiabilité maximale du MNS, via cinq contrôles normalisés », précise Julie Conti, Responsable du service normalisation au GIP-MDS.

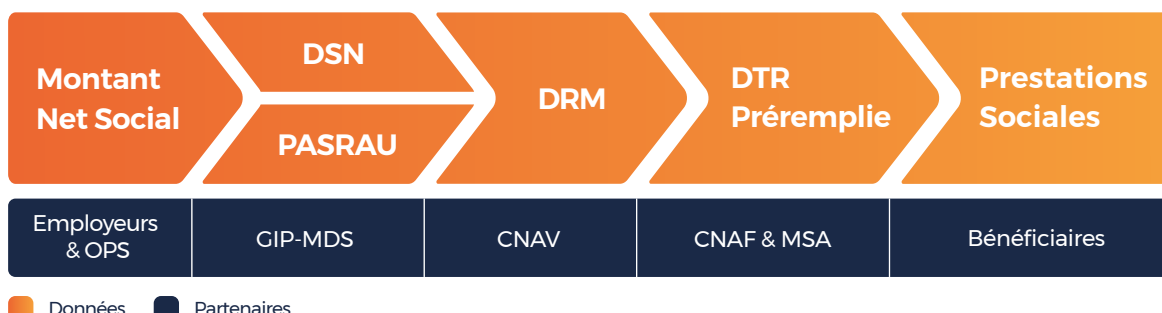
Une mécanique bien rodée

La solidarité à la source implique un grand nombre de partenaires : le MNS est déclaré par les employeurs et les OPS, via la DSN ou PASRAU, systèmes pilotés par le GIP-MDS qui en assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle. Les données sont ensuite consolidées dans le DRM (Dispositif des Ressources Mensuelles) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CNAV, puis elles sont distribuées à la CNAF et à la MSA pour préremplir les DTR. Si un allocataire ne valide pas les données préremplies, un signalement est envoyé vers la cellule experte mutualisée portée par la CNAF, en lien avec les Urssaf, pour être analysé et traité. Si nécessaire, des corrections sont demandées aux déclarants.

« 95 % des DTR sont validées par les allocataires sans modifications des ressources préremplies. Parmi les 5 % qui font l'objet d'un signalement, il s'agit pour une grande majorité (85 %) de signalements à tort, certains allocataires n'ayant pas encore totalement intégré les changements induits par la réforme. », indique Valérie Marty. La CNAF déploie à ce sujet des actions de communication dédiées. Le GIP-MDS est de son côté en lien avec les éditeurs pour corriger les anomalies de masse et améliorer les traitements dans les logiciels.

Cette réforme s'inscrit dans un vaste programme mené par la CNAF, qui s'appuie sur les données sociales pour faciliter les démarches des usagers, renforcer l'accès aux droits, ou encore favoriser le contrôle du juste droit. Un nouvel exemple de l'efficacité de la normalisation des données et de leur usage à grande échelle.

Un dispositif impliquant de nombreux partenaires



Les Comités régionaux à la rencontre des écoles des métiers du chiffre

Les Comités régionaux organisent des rencontres avec les écoles des métiers du chiffre, afin de présenter aux étudiants, futurs gestionnaires de paie, le collectif de la protection sociale et la DSN. Le retour d'expérience sur Lyon illustre la nécessité d'une telle démarche en amont.

Une intervention a eu lieu, le 15 mai, à l'IAE de Lyon, en présence d'étudiants en Licence Pro gestion de la paie et en Master RH. 36 étudiants ont assisté à la présentation animée par des membres du Comité régional Rhône-Alpes : l'Agirc-Arrco, la Carsat, l'Urssaf, un représentant du CROEC et le GIP-MDS. Après la diffusion d'une vidéo des 80 ans de la Sécurité sociale qui présente de manière ludique la structure de l'institution et ses différents organismes, les animateurs ont évoqué chacun des organismes, en spécifiant leurs rôles et leurs cibles. La troisième partie, concernait un cas pratique en lien avec la fiche de paie, mettant en lumière les écarts sur les prestations servies en cas de saisie erronée.

Un public conquis

Cette rencontre d'une heure et demie s'est déroulée de manière très vivante, avec beaucoup d'interactions et de questions de la part des étudiants. *« Ils se sont montrés très intéressés et ont réalisé que les métiers RH et gestion de paie, bien que différents, étaient vraiment complémentaires. La responsable pédagogique, quant à elle, a confirmé que c'était une très bonne synthèse des notions vues en cours, et que cet évènement pouvait être réitéré l'an prochain »*, souligne Sandrine Lemineur, Animatrice des Comités régionaux au GIP-MDS.

D'autres Comités comme le Limousin, la Bourgogne et la Picardie préparent des présentations sur le second semestre 2025. Un bilan sera réalisé en fin d'année afin d'envisager la manière dont vont se dérouler ces rencontres en 2026, en tenant compte du programme pédagogique et de l'implication des écoles.

Préparation du e-Rdv 2025

Le prochain e-Rdv de la protection sociale aura lieu les 18 et 19 novembre 2025. Cette année, les visiteurs du salon virtuel pourront interagir avec les organismes directement sur leurs stands, avec ou sans rendez-vous. Les éditeurs de logiciels seront présents, afin de répondre aux questions pratiques sur l'usage de leurs outils. L'écosystème DSN est ainsi réuni au complet, à portée de clics des visiteurs. Outre les conférences d'actualités portées par les organismes et les éditeurs, une série de master class, sur différents sujets, sera en permanence à disposition des visiteurs. Selon Didier Kuhn, Responsable Animation Réseaux au GIP-MDS : *« Accompagnement et interaction seront au cœur de cette nouvelle édition »*.

Le rapport annuel du CSQ est en ligne !

Le comité chargé de la simplification et de la qualité des déclarations des données sociales publie son rapport annuel. Les travaux menés en 2024 par le CSQ ont veillé, entre autres, à garantir le bon fonctionnement des systèmes de collecte DSN et PASRAU, à préserver la simplicité des déclarations sociales ou encore à s'assurer de la qualité des données collectées. Le GIP-MDS, acteur central des données sociales, relaie cette publication. Consultez le rapport annuel !



Flashez ce QR code
pour le retrouver en ligne